

Considérant l'objectif de base de l'Encyclopédie Spirite de mettre gratuitement à la disposition de toute l'Humanité les éléments de base du Spiritisme, les documents mis à disposition sur le site Internet de l'Encyclopédie Spirite peuvent être copiés, diffusés et utilisés dans les conditions suivantes :

1. Toute copie à des fins privées, à des fins de recherches, d'illustration ou d'enseignement est autorisée.
2. Toute diffusion ou inclusion de tout ou partie de ce document dans une autre œuvre ou compilation doit faire l'objet d'une autorisation écrite de l'Encyclopédie Spirite et doit :
 - a. Soit inclure la présente licence s'appliquant à l'ensemble de la compilation ou de l'œuvre dérivée.
 - b. Soit, dans le cas d'extraits ou de citations limitées à moins de 1000 caractères, mentionner explicitement l'origine de la partie extraite comme étant l'Encyclopédie Spirite et en indiquer l'adresse Internet, afin de permettre aux intéressés de retrouver facilement et gratuitement l'intégralité du document.
3. Cette licence qui accompagne chaque fichier doit être intégralement conservée dans les copies.
4. La mention du producteur original doit être conservée, ainsi que celle des contributeurs ultérieurs.
5. Toute modification ultérieure, par correction d'erreurs, mise en forme dans un autre format, ou autre, doit être indiquée. L'indication des diverses contributions devra être aussi précise que possible, datée, et envoyée à l'Encyclopédie Spirite.
6. Ce copyright s'applique obligatoirement à toute amélioration par simple correction d'erreurs ou d'oublis mineurs (orthographe, phrase manquante, ...), c'est-à-dire ne correspondant pas à l'adjonction d'une autre variante connue du texte, qui devra donc comporter la présente notice.

Congrès de Namur

DU

23 NOVEMBRE 1913

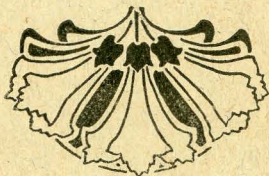


SUPPLÉMENT

AU

Moniteur Spirite

BELGE



BRUXELLES

Imprimerie M. THOMAS, rue du Petit Château, 30

1913



GROUPE DES CONGRESSISTES

CONGRÈS DE NAMUR

DU 23 NOVEMBRE 1913



Il semblait à tous que le jour avait été réellement bien choisi pour notre Congrès, car il faisait un temps magnifique lorsque nous descendîmes du train nous amenant de Bruxelles ; et je crois me souvenir que le soleil nous montra le bout du nez comme pour nous souhaiter la bienvenue en la riante petite ville de Namur.

Après nous être renseignés, nous nous dirigeâmes vers le lieu où se tenait le Congrès (Salle des fêtes de l'école communale de Saint-Servais.)

Nous entrâmes dans une vaste salle où nous trouvons déjà plusieurs des membres du comité organisateur.

A 10 heures, une trentaine de frères et sœurs tout au plus avaient pris place sur les chaises et les bancs disposés dans le local, puis 10 minutes ne se passèrent pas qu'un flot de congressistes envahit la salle.

Il est 10 1/2 heures lorsque le comité organisateur du Congrès (Comité national) prend place au bureau ; il est composé comme suit :

M. Jacques Fraikin, *président* ;

M. Albert Goes, *vice-président* ;

MM. Emile Gaudin, Wibin, Pirotte, Gabolet, Flémal, Bottin et Debie.

Le secrétaire-général seul est absent à l'ouverture de la séance.

M. Pierrard prend la parole pour faire remarquer que le Comité présent n'a pas le droit de siéger, étant donné que celui-ci est démissionnaire.

M. Fritz appuie les paroles de M. Pierrard.

M. Fraikin, invite, au nom du Comité, MM. Henrion, Pierrard, Van Geebergen, Quinet et Fritz à prendre place au bureau.

Le président fait remarquer que le Congrès a été organisé par le Comité actuel et que, par conséquent, il doit prendre et garder la responsabilité de diriger, et siéger jusqu'à constitution du nouveau Comité, comme il est de règle dans toute société. Il ne sera donc rien changé au règlement d'ordre du Congrès. Approbation de la plus grande partie de l'assemblée.

M. Lahaye prend la parole et demande la raison pour laquelle ces cinq personnes nommées par M. le président, sont invitées à siéger en compagnie du comité organisateur.

M. Fraikin s'excuse de ne pas s'être aperçu de la présence de M. Lahaye et l'invite à accompagner les susdits nommés; c'est pour accorder satisfaction à la critique exprimée par M. Pierrard qu'il a cru bien faire en appelant au bureau ces Messieurs qui représentent les différentes fractions dissidentes du spiritisme belge. M. Pierrard n'insiste plus après les déclarations du président, il a toute confiance dans les sentiments d'honnêteté et de loyauté des membres du comité organisateur.

M. Lahaye, en ce qui le concerne, remercie, puis demande la raison pour laquelle M. Van Geebergen est invité à prendre place au bureau et, sans attendre la réponse à sa question, il sort une lettre de sa poche et en donne lecture à l'assemblée.

Pendant cette lecture, il se retourna fréquemment, pour insulter et désigner du doigt, M. Van Geebergen.

Mouvements de réprobation de tous les assistants. Après que le président eut déploré l'attitude agressive et insultante de M. Lahaye, vis-à-vis de M. Van Geebergen, celui-ci prend la parole et remercie les congressistes de leurs sympathies, puis explique les raisons pour lesquelles il s'est présenté au Congrès et fait valoir les sentiments de paix et de fraternité qui l'animent; mais il se retire, estimant que sa personnalité serait un obstacle à la bonne marche de la F. S. B.

Cependant, le cas échéant, l'on pourra toujours faire appel à son dévouement dans l'avenir.

(Applaudissements).

M. Flémal expose qu'il est bon de rappeler l'ancienne règle d'après laquelle les idées personnelles, n'engageant que leurs auteurs, ne peuvent être présentées comme émanant de la Fédération nationale et n'en rendent pas celle-ci responsable.

M. Cabolet prend la parole et s'adressant à M. Lahaye lui

dit que la F. S. B. a fait tout son devoir en ce qui concerne la brochure l'*Eucharistie* et son auteur, M. Le Clément de Saint-Marcq. Elle a été aussi loin que possible dans la voie de la conciliation et de la tolérance, tant que son existence ne se trouva pas menacée.

M. Fraikin, estimant qu'il y a lieu de faire l'oubli complet du passé et de sceller aujourd'hui même la paix et l'union de tous les spirites belges, déclare l'incident clos et propose d'aborder l'ordre du jour. (*Approbations et applaudissements.*)

ORDRE DU JOUR :

- a) Examen de la situation du Spiritisme en Belgique.— Rapport du Comité.
- b) Modifications aux statuts.
- c) Nomination du Comité exécutif de la Fédération Spirite Belge.
- d) Nomination du Directeur et du Rédacteur en chef de l'organe officiel de la F. S. B.
- e) Nomination du délégué au Bureau International du Spiritisme Universel.
- f) Divers.

a) Discours prononcé par M Fraikin, président.

*Mesdames, Messieurs,
Sœurs et Frères en Spiritisme,*

Je me lève, non pas pour prononcer un très long discours, le temps est plutôt aux actes qu'aux paroles; mais, pour vous souhaiter du fond du cœur, à vous tous qui venez de tous les points du pays, la plus fraternelle bienvenue à ce Congrès.

Comment ne seriez-vous pas bien accueillis ici, puisque, par votre présence, vous affirmez votre ferme espoir, votre ardent désir, votre volonté impérieuse de voir sceller entre frères spirites belges, cette sainte union sans laquelle l'avancement du spiritisme est fatalement entravé, ou tout au moins diminué et retardé.

Depuis trop longtemps déjà nos forces sont divisées, dispersées, et par là, nos efforts affaiblis.

Il est nécessaire, en parlant une dernière fois du passé, de voir comment cette situation regrettable a été amenée. Il y a évidemment bien des causes. Les principales sont les suivantes :

1° Ce fut en premier lieu l'*antoinisme* qui, pour des raisons peu avouables, refusa toujours de marcher avec nous.

2° Ce fut la *Fédération spirite du Bassin de Charleroi* qui s'est tenue à l'écart malgré plusieurs tentatives de rapprochement de la part de la Fédération.

3° Ce fut au Congrès de Namur, en 1912, la *querelle avec la théosophie* provoquée par la polémique acerbe entre la « Revue théosophique » et le « Sincériste » à propos de la brochure l'Eucharistie.

4° Ce fut cette même *brochure l'Eucharistie* qui provoqua des désaffiliations nombreuses et qui aurait fini par désagréger toute la Fédération, si son auteur, sur la volonté du Comité national, n'avait abandonné la présidence : en effet, naguère, Mons, Charleroi et une grande partie de Liège étaient sur le point de se retirer. *

Déjà en octobre 1912, le Comité avait émis son désir formel à ce sujet, en réclamant la démission du président.

L'événement ne fut retardé que par une déclaration du Comité se désolidarisant avec l'auteur de la brochure et grâce à la décision de décembre 1912, de donner dans les différents centres une série de conférences au cours desquelles l'auteur devait expliquer toute sa pensée.

Ces conférences eurent pour résultat de confirmer la nécessité de plus en plus urgente de se séparer complètement de son auteur comme président de la F. S. B.

La décision du Congrès de Genève fut la condamnation et de la brochure et de son auteur.

Et au mois d'août dernier, le président dut donner sa démission.

Deux groupes affiliés, d'ailleurs peu importants comme nombre, le suivirent dans sa retraite. Et le noyau de spiritisme sincériste fut formé.

4° Déplorable aussi au point de vue de l'Union, cette *polémique passionnée de la Revue Spirite belge* dans sa campagne dirigée non seulement contre l'auteur de la brochure, mais aussi contre les membres du Comité national.

Tout ceci, Mesdames et Messieurs, c'est de l'*histoire* et notre rôle nous imposait la tâche ingrate de la retracer à grands traits, le plus impartialement possible.

Malgré toutes ces divisions, la F. S. B. est restée le groupement le plus fort, le plus nombreux et le plus imposant en Belgique et elle est encore capable de marcher seule, s'il le fallait.

Mais nous voulons l'Union, nous voulons sincèrement la paix avec tout le monde; nous avons le désir d'englober en une seule, grande et immense famille, tous les frères spirites belges.

Et nous espérons que chacun de vous s'associera à nos efforts pour accomplir cette grande œuvre.

Et pourtant, *peut-on dire que le Spiritisme n'a pas fait de progrès* en ces derniers temps dans notre pays? Au contraire et cette constatation nous console un peu :

Nous avons vu se constituer partout de *nouveaux groupes* et nous voyons les *anciens* faire leur devoir dans leur activité individuelle.

Le *public*, le *journalisme* sont de plus en plus attentifs à nos théories.

Nos *médiums guérisseurs* répandent, en même temps que leurs bienfaits physiques, les consolantes vérités du spiritisme.

Les *bibliothèques* spirites se sont multipliées, les *brochures* ont été semées à profusion, de nombreuses *conférences* sont faites hebdomadairement dans tous les centres.

Bref, *chacun* semble, dans son rayon d'action, avoir fait son devoir.

Mais combien *les fruits de cette propagande* intense eussent été plus beaux, plus savoureux si, tous ensemble, nous avions marché côte à côte, la main dans la main !

Tendons-nous donc sincèrement, sans la moindre arrière-pensée, non seulement les mains, mais *les bras* et scellons ici solennellement le *pacte de l'union* indéfectible.

Il faut que *l'union*, qui crée la puissance, règne désormais parmi nous et réunisse en un faisceau compact toutes les bonnes volontés, tous les enthousiasmes, vers le but commun : le triomphe de la doctrine spirite.

Il ne nous manque qu'un élément pour arriver au succès : la concorde. Cet élément indispensable et désiré par tous, vous l'apportez aujourd'hui. Sans cela, vous ne seriez pas ici. Il est impossible qu'un seul d'entre vous soit venu à cette réunion guidé par un autre sentiment que celui de la paix absolue entre spirites ; car, s'il en était autrement, sa place ne serait pas parmi nous.

Il faut qu'une *réprobation unanime* frappe celui qui tenterait de rallumer ces luttes intestines qui nous ont si douloureusement déchirés et qui nous ont empêchés d'accomplir tout notre devoir, au sein de la Fédération, comme au dehors.

Il faut que *le voile* que nous jetons de commun accord sur le

passé soit si épais que nous n'apercevions même plus la moindre trace de nos dissensions d'autrefois.

Il faut qu'un souffle chaud, réconfortant, vivifiant de fraternité réelle passe à travers toutes nos paroles et tous nos actes.

Ainsi chacun retournera dans son foyer avec le réconfort, le courage, l'enthousiasme nécessaires à la grande lutte de la pensée libre que vous allez continuer en faveur de l'émancipation spirituelle de l'humanité.

C'est l'ère nouvelle du spiritisme belge qui commence radieuse ! Et nous faisons appel à l'aide de Dieu et des bons Esprits pour que ce soit l'ère de la paix inaltérable entre les spirites belges.

C'est dans ses sentiments que nous vous invitons Sœurs et Frères, à l'examen et à la discussion des questions qui vont vous être soumises.

Et je déclare ouvert le congrès.

Des applaudissements unanimes et prolongés accueillent la péroration de ce discours, d'une si haute inspiration.

b)

Modifications aux Statuts

Voici les statuts de la Fédération Spirite Belge, tels qu'ils sont sortis des délibérations du Congrès.

Il est à remarquer que le projet des statuts présenté au vote de l'assemblée a été admis dans son ensemble, sauf quelques petites modifications de détail. Il répondait donc au sentiment unanime de l'assemblée, car tous les articles ont été pour ainsi dire votés à l'unanimité.

Fédération Spirite Belge

STATUTS

Définition.

Article premier. — La « Fédération Spirite Belge » est une association ouverte à tous les Spirites de la Belgique.

Principes.

Art. 2. — La Fédération affirme les principes suivants :

a) L'existence d'un principe supérieur, idéal du vrai, du beau et du juste, que nous nommons Dieu.

- b) L'existence et la survivance de l'âme humaine.
- c) L'existence de rapports entre les incarnés et les désincarnés.
- d) L'évolution progressive de l'Individu et de l'Humanité.
- e) La Fédération se réclame de la Tolérance et du Libre examen.

But.

Art. 3. — La Fédération a pour but la diffusion du spirifisme au moyen de conférences, livres, brochures, journaux, tracts, etc. et l'établissement de rapports fraternels entre tous ses membres, en vue de leur développement spirituel.

Composition.

Art. 4. — La Fédération Spirite Belge comprend les fédérations provinciales et locales, les groupes et les sociétés, et les spirites isolés qui adhèrent aux présents statuts et dont l'adhésion a été accueillie par le Comité.

Comité national.

Art. 5. — La Fédération est administrée par un Comité de sept membres comprenant : un président, un vice-président, un secrétaire, un secrétaire-adjoint, un trésorier et deux assesseurs.

Art. 6. — Il est chargé de l'administration générale de la Fédération et de l'exécution des décisions prises en séances du Conseil national et du Congrès.

Art. 7. — Les membres sont élus par le Conseil national et dans son sein pour deux ans.

Le comité est renouvelable par moitié chaque année.

Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 8. — Le Comité national se réunit obligatoirement quatre fois par an et extraordinairement sur la demande de la moitié au moins de ses membres.

Art. 9. — Les membres du Comité auront droit au remboursement de leur coupon de chemin de fer.

Art. 10. — Toutes dépenses autres que celles résultant des correspondances doivent être autorisées par le Comité.

Conseil national.

Art. 11. — Le Conseil se compose des délégués de chacun des groupements affiliés : tout groupe de 20 membres a droit à un délégué ; celui qui atteint 50 membres, a droit à deux délégués.

Art. 12. — Le Conseil national veille à l'exécution des décisions du Congrès et fixe, de Concert avec le Comité, l'ordre du jour du Congrès.

Art. 13. — Afin de centraliser, d'accroître et d'unifier leurs

efforts en vue de la propagande, et de resserrer le plus étroitement possible les liens entre les frères spirites, il est instamment recommandé aux groupements et membres isolés de se constituer en fédérations provinciales.

Art. 14. — Le Conseil se réunit obligatoirement deux fois par an et extraordinairement sur la demande de la moitié de ses membres.

Art. 15. — La reddition et la vérification des comptes et l'élection du Comité se feront dans la même séance du Conseil.

Art. 16. — Le Comité constitue le bureau du Conseil.

Congrès.

Art. 17. — La Fédération organise un Congrès annuel à la Pentecôte.

Art. 18. — Le Congrès se réunira alternativement dans les principaux centres et au lieu désigné par le Congrès précédent.

Art. 19. — L'ordre du jour du Congrès est arrêté par le Conseil national et le Comité en a l'organisation matérielle.

Art. 20. — Peuvent seuls prendre part aux votes, les délégués officiels à raison de un par dix membres.

Art. 21. — Toute discussion étrangère aux choses spirites est interdite pendant la tenue du Congrès.

Art. 22. — Les orateurs ne peuvent conserver la parole sur un même objet pendant plus de quinze minutes.

Organe fédéral.

Art. 23. — La Fédération publiera une Revue qui relatera les comptes-rendus des séances du Comité, du Conseil et du Congrès, tous les faits et nouvelles spirites remarquables, des articles de propagande, d'actualité, d'instruction, des poésies spirites, etc.

L'abonnement à l'organe est instamment recommandé à chaque chef de famille.

Art. 24. — L'Administration et la Rédaction de la Revue officielle seront régies par un règlement spécial arrêté par le Comité national.

Cotisation annuelle.

Art. 25. — La cotisation est fixée au minimum de *un* franc par membre. Elle est de trois francs minimum pour les spirites isolés.

Art. 26. — La Fédération admet des membres honoraires dont la cotisation sera de dix francs minimum.

Révision des statuts.

Art. 27. — La révision des statuts peut avoir lieu en séance

du Congrès sur toute proposition qui aura été introduite régulièrement.

Nulle modification n'est admise qu'à la majorité des 2/3 des votants.

Démission.

Art. 28. Tout groupement qui contrevient aux principes fondamentaux admis et aux décisions du Congrès, du Conseil et du Comité, est déféré au Comité national. Celui-ci peut, le groupement dessident ayant été entendu, proposer sa démission au Conseil national.

Dissolution.

Art. 29. — La dissolution ne pourra être prononcée que par le Conseil fédéral et sur la proposition de la moitié des membres au moins et à la majorité des 2/3 des votants.

Art. 30. — En cas de dissolution, les fonds sociaux seront partagés entre les Fédérations provinciales belges, au prorata du nombre de leurs membres.

Divers.

Art. 31. — Toute proposition doit être adressée au Président et appuyée de vingt signatures au moins. Elle est alors examinée par le Comité et soumise ensuite à la décision du Conseil.

Toute autre correspondance est adressée au Secrétaire.

Art. 32. — L'année sociale prend cours le premier janvier.

Art. 33. — La Fédération préconise l'arbitrage pour la résolution de tout différend entre les affiliés.

Art. 34. — Les cas non prévus par les présents statuts seront résolus provisoirement par le Comité national.

c) Nomination du Comité exécutif de la Fédération Spirite Belge

Proposé par l'assemblée, M. Fraikin est nommé président à l'unanimité. (*Salve d'applaudissements*).

La place de vice-président est présentée à MM. Goes et Wibin; celui-ci se désiste en faveur du premier.

M. Goes offre la vice-présidence à M. Henrion, mais celui-ci alléguant et son âge avancé et sa santé délicate, remercie le frère Goes de sa bienveillance.

M. Goes est donc nommé vice-président à l'unanimité.

M. Gaudin, proposé en même temps que le frère Wibin pour la place de secrétaire-général, se désiste en faveur de ce frère.

M. Wibin est nommé, à la majorité des voix, secrétaire-général.

La place de trésorier est offerte à M. Gaudin qui est élu à l'unanimité.

M. Cabolet est nommé secrétaire-adjoint, à la majorité des voix.

M. Max Blondiau propose comme assesseurs MM. Quinet, de Jumet, et Pirotte, de Mons.

Incident Quinet

M. Quinet refuse la candidature d'assesseur qui lui est offerte par le président : c'était le second essai tenté pour donner à la fédération qu'il préside, une représentation dans le Comité national, M. Henrion ayant refusé la place de vice-président.

M. Quinet explique son refus par toutes sortes de raisons dans lesquelles il est impossible de découvrir le moindre semblant de « *raison* ». Il apparaît clair comme le jour qu'il n'est nullement partisan de la paix et de l'union. Il croit avoir trouvé une échappatoire plausible et honorable en déclarant ne pouvoir accepter de mandat, parce qu'on a refusé à ce Congrès l'entrée aux délégués de certains groupes de sa fédération. Mais cette déclaration fausse oblige le président à remettre les choses au point et à faire constater par toute l'assemblée le mensonge dont s'est rendu coupable M. Quinet, ce qui est démontré sur le champ par les témoignages des deux contrôleurs, de M. Fritz, de Liège, et de M. Quinet lui-même.

Le président explique dans tous les détails toutes les mesures prises par lui, pour que tous les groupes de la Fédération spirite du bassin de Charleroi (président M. Quinet), reçussent les documents et les cartes d'entrée du Congrès. D'ailleurs, quatre groupes seulement sur vingt-deux invités étaient représentés, comme le certifie la liste de contrôle.

Le président donne lecture de sa lettre si fraternelle adressée le 28 octobre, à M. Quinet, dans laquelle il est fait appel à ses meilleurs sentiments en faveur de l'union.

C'est seulement le 20 novembre que M. Quinet envoie à M. Fraikin la réponse, une carte ouverte, qui montre bien, par la différence de ton et de forme, de quel côté se trouve le désir sincère d'union et de paix. Cette phrase : « ... a *décidé, après certaines hésitations, de laisser à chacun sa liberté...* », signifie bel et bien que leur président M. Quinet, n'a rien fait pour favoriser le rapprochement entre lui et nous, au contraire. Qu'il en porte la responsabilité morale !

M. Quinet à qui la parole est donnée pour s'expliquer ne sait

que dire et quitte le Congrès accompagné de M. Fritz, de M. Ehlers et d'un certain nombre d'assistants qui poussent en sortant des hous et des cris divers.

Après le désarroi causé par ce malheureux incident, le président continue à proposer le frère Quinet comme assesseur; mais sa candidature ne recueille aucune voix.

L'on propose alors de nommer MM. Pirotte et Blondiau comme assesseurs. Ils sont élus à l'unanimité.

Le Comité de la Fédération Spirite Belge, est donc formé comme suit :

Président :	MM. Jacques Fraikin.
Vice-Président :	Albert Goes.
Secrétaire-Général :	Léon Wibin.
Trésorier :	Emile Gaudin.
Secrétaire-adjoint :	Gilles Cabolet.
Assesseurs :	François Pirotte.
	Max Blondiau.

d) Nomination du Directeur et du Rédacteur en chef de l'organe officiel de la F. S. B.

Ne pouvant trouver de Directeur plus dévoué que le frère Wibin, le président le propose à l'assemblée.

Le frère Wibin est nommé Directeur de l'organe officiel à l'unanimité et par acclamations.

M. Duboisdenghien est nommé Rédacteur en chef à l'unanimité moins une voix.

A la suite de plusieurs propositions, l'on décide que l'organe officiel de la F. S. B. prendra, à partir du 1^{er} janvier 1914, le titre de : *Moniteur Spirite Belge*.

e) Nomination du délégué au Bureau International du Spiritisme Universel

M. Fraikin est nommé, à l'unanimité et par acclamations, délégué au Bureau international du Spiritisme Universel.

M. le président remercie l'assemblée en des termes chaleureux ; puis prie M. Van Geebergen de bien vouloir rendre compte de sa mission au Comité national réuni à Bruxelles le 14 septembre et de communiquer sa résolution à l'assemblée :

M. Van Geebergen déclare devant tous les Congressistes encore présents, qu'il remettra tout ce qu'il possède appartenant à la Fédération nationale : clichés, contrat et exemplaires du dernier tirage du livre de prières « *Le Phare* » livres, journaux, brochures, adresses, etc. (*Applaudissements prolongés*).

Comme l'ordre du jour est épuisé, M. Fraikin, déclare le Congrès terminé.

Il est cinq heures, et l'on retourne vers la gare, encore sous l'impression désagréable du trouble causé par M. Quinet et consorts, mais avec le ferme espoir que tout obstacle à l'union parfaite disparaîtra par la suite. Nous étions venus au Congrès avec le ferme désir de retourner tous unis, mais hélas, il n'en a pas été comme nous l'avions escompté. Et pourtant, nous croyons pouvoir l'affirmer : la tolérance, la fraternité, le tact avec lesquels le Congrès a été organisé et dirigé, ôtent tout prétexte à toute résistance à l'union et à la paix de la part des dissidents, quels qu'ils soient.

Le Congrès de Namur

C'est par un temps superbe, pour la saison que nous traversons que les Spirites Belges sont venus à Namur, répondant à l'appel fraternel que le Comité organisateur leur avait lancé.

Et si la convocation n'avait touché à proprement parler que les chefs des groupements existants, il n'en est pas moins vrai qu'une foule de spirites isolés sont venus suivre les débats de cette mémorable journée.

Nous vous avouerons, chers lecteurs, que nous étions sceptiques, non seulement sur l'issue et les résultats du Congrès, mais nous pensions que ce serait une tentative sans exécution à une parodie sans effets.

Eh bien non, ce fut un congrès, un vrai congrès : Namur toujours si hospitalière, nous vit arriver de partout.

En dépit des heurts, de froissements inévitables dus à des rancunes non encore éteintes, on se sentait ému à voir en présence tous ces lutteurs jeunes et vieux naguère unis, mis en luttes ouvertes mais plutôt sourdes et regrettant certainement au fond du cœur, les amertumes du combat fratricide, ces misérables querelles de mots et hélas ! les rivalités, les petites ambitions déçues. Et malgré tout, il était évident, que la grosse majorité voulait la paix, le travail fécond. Et il en fut ainsi : Frère Jacques, vous fîtes un maître homme et c'est en toute justice, que nous saluons votre succès personnel. Vous avez présidé, conduit les débats dans toutes les règles, avec un art consommé de spirite expérimenté, sage, tempéré, mais ferme.

Maintenant les droits acquis, vous avez su faire concession

aux desiderata que nous avons exprimés. Vous avez triomphé et l'immense majorité va se ranger sous le drapeau qui vous a été confié.

Que demandait-on en effet ?

La décentralisation, l'autonomie des groupes, leur participation plus effective à la vie fédérale et partant, leur intérêt à s'organiser sérieusement.

Et tout cela est fait.

Les organismes existants : groupements, fédérations locales, conservent leur autonomie ; mais on crée le Conseil national, comprenant les délégués des groupes comportant un chiffre de vingt membres affiliés, dûment inscrits. Ce conseil résume le Comité national, qui n'est que l'exécuteur des décisions du congrès et du conseil. C'est de bonne république.

Du coup l'autocratie est abolie, la voix de tous se fait entendre et se fait écouter, l'accession directe des groupes isolés à la Fédération est reconnue.

Que veut-on de plus ?

Ainsi supprimés les gros obstacles, il ne reste plus que des petites questions de détails.

J'aurais voulu voir la Ligne Kardéciste, qui semblait acquise, et par sa présence et par ses votes et par sa présentation de candidats de son sein, qui semblait acquise, dis-je, à cette fusion toute morale, à cette entente dans les grandes lignes pour le but assigné : le triomphe, l'expansion de nos chères doctrines, être avec nous jusqu'au bout.

C'est, hélas ! le seul point noir de la journée. L'entente complète n'est pas encore faite, mais elle ne peut tarder. Les bons spirites forceront la main aux chefs qui résistent encore à l'union.

En toute sincérité, nous avouons que l'on ne prévoyait de cette journée, que l'élection d'un comité de conciliation qui aurait étudié le terrain d'entente.

Eh bien, on a été plus loin, tout a été reconstitué et vit. Un rôle glorieux reste au Comité, au Conseil général élu : faire tous ses efforts pour rallier les boudeurs, les mécontents et les solitaires malgré tout. Allez frapper à toutes les portes, et nous vous assurons qu'au prochain congrès, l'on verra non pas 60 groupes mais 100 au moins.

Le soleil attire et réchauffe : envoyons-le sur ceux qui s'obstinent à repousser les effluves bienfaisants de ce soleil levant de la Fédération spirite belge. Une ère nouvelle commence, nous en

avons l'intime conviction; elle sera féconde pour l'ouvrage scientifique et moral de tous et de chacun. IGNOTUS.

Lettre ouverte à nos chers amis et frères, anciens abonnés de la Revue Spirite Belge

La plupart d'entre vous connaissent notre résolution de disparaître de la scène spirite.

Ce n'est pas sans une pointe de mélancolie qu'après tantôt dix ans de lutttes et de labeurs continus, nous abandonnons la tâche, laissant à des mains plus viriles et plus expertes, le soin de continuer notre propagande.

En ce moment d'adieu, il ne me reste qu'à recommander à tous ceux qui sont spirites de cœur et d'âme, l'union.

L'union, c'est le premier mot que nos lèvres ont prêché, lors de la naissance en 1905, de la fédération nationale.

Nous n'avons cessé de le redire partout, quand l'épreuve est venue et que des germes de dissension ont ébranlé l'édifice élevé avec tant de peine; nous avons gémi, et reconnaissant que la cause en remontait à nos fautes personnelles, nous n'avons pas hésité à faire le sacrifice qu'il fallait, pour ramener à la paix et à l'amitié ceux que notre même personne offusque.

Et maintenant, laissons, chers lecteurs, les personnalités de côté; mettons bas nos préférences, ou plutôt notre égoïsme et secondons de toutes nos forces, les rénovateurs sincères et généreux à qui le congrès de Namur a confié nos destinées.

La «Revue» disparaît donc, le «Moniteur Spirite» lui succède.

Vous allez, chers amis, lui faire un accueil plus sympathique encore qu'à votre ancien journal.

Sa lecture est instamment recommandée à chaque père de famille spirite, disent nos statuts; c'est un vœu que notre conscience de croyant convertira en une obligation.

Saluons ensemble, chers amis, l'ère de la régénération qui, en dépit des obstacles multiples suscités sous nos pas, nous montre le chemin du devoir.

Le devoir, tout est là!

Si nous avons connu la défaite, c'est que nous avons oublié celui-là.

Ce n'est rien de tomber, il faut se relever, et plus notre chute a été lourde, plus nous devons reprendre, à pas de géants, la route, pour regagner le temps perdu et nous terminons en disant à tous, aux chefs, aux organisateurs comme aux milice squ'ils

conduisent, courage, persévérance, union, surtout discipline. A bas les rancunes et vive l'amour ! Tous, n'ayez qu'un but : votre perfection dans le triomphe de l'idée spirite.

J. VAN GEEBERGEN.

Communication

Cette communication n'a pu être lue au Congrès faute de temps

Quand un malade est incurable, autrement dit, quand toute la science des docteurs est impuissante à vaincre le mal, ce malade a parfois recours aux soins d'un médium guérisseur. Il se présente timidement à lui mais reste sceptique quant au résultat probable.

La guérison sera lente ou rapide ; dans l'un comme dans l'autre cas, le malade est émerveillé du résultat obtenu et éprouve souvent de l'admiration pour notre belle science.

Si ce malade est suffisamment avancé, il s'intéresse au spiritisme, il étudie et entre dans un de nos groupes spirites.

Mais il arrive aussi et c'est le cas le plus fréquent, que ce malade, par excès de timidité, n'ose s'affranchir des obstacles « *spirites* », il n'ose le prononcer tout haut de peur d'être ridiculisé par les personnes avec lesquelles il est en contact journalier et même par ses proches.

S'il s'était formé une conviction sur la puissance de l'Etre suprême qui préside à nos destinées, celle-ci s'effrite de plus en plus ; le malade n'étant plus en contact avec nos propagateurs rentre petit à petit dans sa vie normale, c'est-à-dire, dans la vie matérielle.

Il arrive parfois aussi que le guéri persiste dans la nouvelle voie qu'il s'est tracée, mais, étant mal armé pour répondre aux contradicteurs de notre belle croyance, il abandonne finalement la lutte.

D'autres malades, enfin, mieux doués que les précédents, veulent pratiquer le spiritisme et vont par ci par là assister à des séances où ils n'ont que des explications plus ou moins erronées. Ces aspirants spirites seront vite désillusionnés et leur geste courageusement esquissé restera sans effet.

Je ne généralise pas cet exemple, car il est incontestable que nos rangs grossissent de jour en jour et que les nouvelles recrues sont aussi valeureuses que la plupart de nos vétérans.

Mais nous devons malheureusement constater que les nou-

velles adhésions ne sont guère aussi nombreuses que les guérisons obtenues.

Que faut-il pour rallier les nombreux malades qui passent par les mains de nos guérisseurs.

Un bel exemple nous est donné par les Antoinistes d'une part et par l'Institut psychonque de Douai, d'autre part; nous serait-il si difficile de suivre ces exemples ?

Le malade, une fois guéri, la besogne du guérisseur est terminée; alors, doit commencer celle de l'instructeur ou plus exactement parlant celle de conférencier spirite, qui, par ses causeries périodiques, maintiendra le malade dans les mêmes idées et fortifiera en lui ses convictions.

Ces conférences, seraient pour nous, le meilleur mode de recrutement de notre contingent spirite, car elles nous procureraient des adeptes parfaitement instruits et absolument convaincus.

Notre champ d'action est assez vaste pour donner à tous les dévouements toute l'ampleur désirable; il y a du travail pour tous et tous nous devons travailler.

Dans tous les centres un peu importants doivent se former des cliniques dans lesquelles seront admis les malades aux jours et heures fixés; ces mêmes jours, un conférencier, un instructeur si je puis m'exprimer ainsi, ferait une causerie aux malades dans le but de les initier et de les mettre entre les mains du guérisseur dans le meilleur état de réceptivité fluidique. Ces conférences auraient lieu, par exemple, une heure avant l'arrivée du médium guérisseur et les malades seraient tenus d'y assister.

Il serait utile d'engager ces malades à former des groupements identiques à ceux existant en France sous le nom de « Fraternelles ». Ces groupements seraient dirigés par un censeur et ne devraient avoir d'autre but que celui d'instruire les membres, soit par des lectures raisonnées, soit par des conférences.

Ce point étant acquis, les membres, sur l'avis favorable du censeur, pourraient être admis comme membres actifs et affiliés à notre fédération; les membres de ces groupements d'initiation n'auraient pas à verser de cotisation.

Dans chaque clinique, des commissaires rempliraient à tour de rôle leur service pour le maintien de l'ordre et la surveillance des locaux.

Le vœu que j'ai l'honneur de présenter nécessitant une étude approfondie de la question, je vous demande, Messieurs, de vouloir bien le faire figurer comme point à examiner au prochain Congrès.

DEBIE.